

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 février 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3 et 4 février 2021**

**2021 DDCT 8** Adoption de la nouvelle charte du Budget participatif.

**Mme Anouch TORANIAN, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte des arrondissements adoptée lors du Conseil de Paris de novembre 2010 ;

Vu la charte du Budget participatif adoptée à l'unanimité lors du Conseil de Paris de novembre 2014 ;

Vu la charte parisienne de la participation citoyenne adoptée lors du Conseil de Paris de décembre 2017 ;

Vu l'avis de la Commission Parisienne du Débat Public en date du 10 octobre 2018 ;

Vu la délibération citoyenne adoptée lors du Conseil de Paris d'octobre 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 19 janvier 2021, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation l'adoption de la nouvelle charte du Budget participatif ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du 25 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement en date du 18 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement en date du 19 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement en date du 18 janvier 2021 ;  
Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement en date du 19 janvier 2021 ;  
Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement en date du 18 janvier 2021 ;  
Vu l'avis du Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement en date du 19 janvier 2021 ;  
Vu l'avis du Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement en date du 21 janvier 2021 ;  
Vu l'avis du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement en date du 19 janvier 2021 ;  
Vu l'avis du Conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement en date du 18 janvier 2021 ;  
Vu l'avis du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement en date du 19 janvier 2021 ;  
Vu l'avis du Conseil du 15<sup>e</sup> arrondissement en date du 18 janvier 2021 ;  
Vu l'avis du Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement en date du 18 janvier 2021 ;  
Vu l'avis du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement en date du 18 janvier 2021 ;  
Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement en date du 20 janvier 2021 ;  
Vu l'avis du Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement en date du 19 janvier 2021 ;  
Vu l'avis du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement en date du 18 janvier 2021 ;

Considérant que le Budget participatif est un dispositif évolutif construit en concertation avec les élus d'arrondissement, les agents de la Ville de Paris et les Parisiens eux-mêmes ;

Sur le rapport présenté par Madame Anouch TORANIAN, au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

La charte du budget participatif de la Ville de Paris, annexée à la présente délibération, est adoptée.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**